

BÂTIR UN MONDE PLUS SÛR

RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

Le rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, intitulé *La responsabilité de protéger*, présente des critères en matière d'intervention internationale en cas de pertes en vies humaines massives ou de nettoyage ethnique ou lorsque ces situations sont imminentes.

L'initiative relative à la responsabilité de protéger exigera un engagement à long terme pour faire progresser les règles internationales et renforcer dans la communauté internationale le sentiment d'obligation d'intervenir pour empêcher que soient commises des atrocités générales.

les États en déroute ou fragiles est avant tout centrée sur la prévention, par des programmes de développement, un appui aux droits de la personne et à la démocratie, un recours à la diplomatie pour prévenir les conflits et des contributions à la sécurité humaine.

Les récents conflits et d'autres situations d'urgence nous ont appris que nous devons définir une approche intégrée pour réagir aux crises internationales quand elles se produisent, afin que les opérations militaires et l'aide civile s'inscrivent dans un plan opérationnel cohérent. Les interventions militaires doivent être rapides afin de stabiliser la situation sur le terrain et de rétablir la sécurité pour la population locale, et nos forces armées doivent être équipées pour les tâches multiples et changeantes qui sont essentielles dans ce contexte plus complexe. Le document parallèle sur la défense prévoit une restructuration fondamentale de nos opérations militaires, y compris la création d'un « Commandement canadien » unifié. Les Forces canadiennes seront également élargies afin que le Canada puisse jouer un rôle important dans les opérations de paix.

La stabilisation des sociétés au lendemain de conflits doit être suivie du rétablissement d'institutions publiques efficaces : services chargés de l'application de la loi et appareil judiciaire, éducation et soins de santé, parlements et régimes de réglementation qui fonctionnent. Cela préparera le terrain pour un développement économique à long terme, avec une aide internationale et des initiatives du secteur privé.

L'expérience du Canada dans les Balkans, en Afghanistan, en Haïti et, plus récemment, en Asie, après la catastrophe provoquée par le tsunami, montre combien il est important de coordonner les moyens pour réagir rapidement et efficacement en cas de crise internationale. Les efforts du Canada en Afghanistan

en matière de diplomatie, de défense et de développement (« 3D ») lui ont permis de mieux se faire connaître et d'accroître son influence sur des questions clés relatives à la paix et à la sécurité internationales. Notre appui important à l'OTAN dans sa première opération non européenne a permis de consolider le rôle de l'Alliance en tant qu'organisation de sécurité transatlantique capable et de plus en plus ouverte sur le monde. Notre présence a aidé à progresser sur plusieurs questions, y compris le lancement d'un processus bientôt terminé d'entrepôtage d'armes lourdes en Afghanistan, les armes mêmes qui ont servi à détruire la majeure partie de l'infrastructure matérielle du pays dans le passé. Nous avons aussi sensiblement contribué à l'organisation d'élections libres et équitables, et nous avons été loués pour notre approche du développement en Afghanistan, qui consiste à aider les Afghans dans leurs priorités et programmes nationaux en matière de reconstruction. Plus important encore, par nos efforts – et ceux de nos alliés –, nous aidons vraiment l'Afghanistan dans sa transition vers la démocratie, la stabilité et l'autosuffisance. Forts de ce succès, nous allons jouer un rôle de premier plan dans la région de Kandahar, où nous déploierons une équipe provinciale de reconstruction, en août 2005.

La vitesse à laquelle nous intervenons, ainsi que le bon dosage de diverses formes d'aide, peut être essentielle pour sauver des vies en situation de crise. Le Darfour est le tout dernier exemple de crise nécessitant une action internationale concertée. La situation sur le plan de la sécurité et des droits de la personne y reste sérieuse, les forces gouvernementales, les milices et les groupes rebelles continuant à porter gravement atteinte aux droits de la personne. Les pourparlers de paix entre les parties au conflit, qui se déroulent sous l'égide de l'Union africaine, sont dans l'impasse depuis leur ajournement le 23 décembre 2004. Les groupes rebelles